

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 10 Octobre.

Elections sénatoriales.

Le conseil des ministres a délibéré sur la question de savoir à quelles dates auraient lieu les élections sénatoriales et la convocation des conseils municipaux pour la nomination des électeurs sénatoriaux délégués.

Le garde des sceaux, président du conseil, a fourni au Maréchal président, qui les avait demandées, quelques explications sur l'interprétation des textes constitutionnels, et a présenté deux décrets que le Maréchal a signés ; le premier fixant les élections sénatoriales pour le renouvellement du premier tiers du Sénat (série B), au dimanche 5 janvier 1879, le second convoquant, pour le dimanche 27 octobre prochain, les conseils municipaux, à l'effet de choisir leurs délégués.

Les décrets ont paru, hier matin, au *Journal officiel*.

Le journal de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, approuve les mesures violentes prises par le brigadier Fialin de Persigny, sous l'Empire, contre la Société de St-Vincent-de-Paul. Il emploie pour cette justification les mots les plus perfides du vocabulaire démagogique et anti-chrétien.

D'après l'honnête journal, le brigadier Fialin avait simplement interdit de transformer les sociétés CHARITABLES de St-Vincent-de-Paul en une vaste association POLITIQUE. C'est ainsi que les choses se disent parmi les adversaires de toutes les institutions religieuses. On accuse ceux qu'on nomme les cléricaux de se couvrir du masque de la charité pour faire de la POLITIQUE, et on demande que leurs sociétés soient soumises à la discrétion de la police. Ainsi avait fait le brigadier Fialin, qui entendait bel et bien agréer ou refuser la nomination des présidents de la Société de St Vincent-de-Paul.

Que pense de cela M. Depeyre, qui était si dur pour les bonapartistes couchés à terre et qui est si tendre pour eux quand ils paraissent moins éclopés, et qu'on entrevoit dans leurs poches quelques bulletins électoraux pour le Sénat ?

Dans le même numéro, à travers une avalanche de grosses injures, dirigées contre un homme qui s'en estime fort honoré, la feuille bonapartiste proteste contre notre langage, au sujet des compromissions de son parti avec la Commune.

C'est par la matérialité du fait brutal qu'il faut répondre à ces dénégations. La feuille en question a inséré un chaud plaidoyer de M. Jules Amigues, en faveur des pauvres de la Commune contre les bourgeois qui ont vaincu la Commune. Est-ce que ce

plaidoyer écrit et signé par M. Jules Amigues n'est pas suffisant pour éclairer les plus aveugles ?

Quand on publie de tels articles, on n'avoue pas assurément qu'on est un bon communal, mais on se montre digne de l'être. On prouve en effet qu'on se consolait facilement de provoquer une petite Commune renouvelée de 1871, afin de présenter ensuite l'Empire comme un sauveur, et d'entreprendre ainsi l'œuvre impossible d'effacer dans les flammes du pétrole le stigmate indestructible du parjure et de Sedan.

Du reste, le journal de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour ne prononce pas le nom de M. Jules Amigues. Il se tait également sur les fameux votes de ces patrons : 1^o Pour la publicité des Conseils municipaux ; 2^o Pour l'abolition des lois protectrices des souverains étrangers ; 3^o Pour l'autorisation illimitée à qui que ce soit d'ouvrir des cabarets. Ces votes là sont parfaitement d'accord avec l'article de M. Jules Amigues, et on n'a qu'à ouvrir le *Journal officiel* pour voir que M. Jules Amigues les a émis comme député en compagnie de nos trois députés bonapartistes.

C'est à cela qu'il faudrait répondre. Ce sont ces votes qu'il faudrait commenter. Nous devons, quant à nous, les signaler à M. le maréchal Canrobert, en même temps que la publication de l'article de M. Jules Amigues dans le journal de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour. Si M. Depeyre s'accommode du patronage de ce journal et des votes de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, cela le regarde. Il est tout simplement M. Depeyre ; mais le nom de M. le maréchal Canrobert appartient à la nation française, depuis qu'il s'est couvert de gloire à Saint-Privat. Ce qui s'explique fort bien (étant donné M. Depeyre), ne s'expliquerait pas du tout de la part de M. le maréchal Canrobert. Nous réclamons la lumière, et nous avons l'espoir de ne pas la réclamer en vain.

Ni bonapartisme, ni radicalisme, tel est notre programme dans la lutte sénatoriale.

On lit dans le *Courrier du Lot* :

Le maréchal Canrobert est arrivé vendredi soir au château de Labastide-Murat, où il doit passer quelques jours.

On a représenté le voyage de M. le maréchal Canrobert comme une excursion, chez quelques personnes, avec lesquelles il pourrait être en relations d'amitié ou de bienveillance. On a fait déclarer en outre que M. le maréchal Canrobert ne devait pas assister à une réunion électorale.

Attendons la suite.

Il est tout simple que les impérialistes veulent compromettre M. le maréchal Canrobert. Réussiront-ils ? Nous ne tarderons pas à le savoir.

M. le maréchal Canrobert a devant lui, à l'heure actuelle, un grand sujet de hautes mé-

ditations. Dans ce château de Labastide-Murat, hanté par la vision sanglante de la trahison de 1814, M. le maréchal Canrobert voit forcément apparaître et se dérouler à ses yeux les effroyables horreurs d'une autre trahison, celle de Bazaine. Nous avons la patriotique conviction que ce rapprochement le saisit au cœur. Qu'il n'oublie donc pas que le nom de Bonaparte est mêlé à toutes ces défaillances morales et nationales qui deux fois ont précédé le morcellement de la France !

Le *Courrier du Lot* nous accuse de tomber à bras raccourcis sur M. le maréchal Canrobert. Loin d'attaquer M. le maréchal Canrobert nous le défendons. Ce ne sera point notre faute si sa candidature au Sénat est compromise par un parti qui représente un passé odieux, et qui nous apporterait (s'il pouvait revenir) la dictature, la guerre et l'invasion, comme il l'a fait à trois reprises différentes.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

Ni dans le pays, ni dans le Parlement, les droites, en admettant qu'elles en eussent la pensée, n'auraient le pouvoir de renverser la République.

La République ne peut plus être mise sérieusement en péril que par les folies des radicaux. C'est de leurs excès, s'il est clairvoyant et prévoyant, que le ministère doit s'efforcer de la préserver, et il n'y peut réussir qu'avec les modérés, ses alliés naturels, contre tous les extrêmes.

Dans les premiers temps de sa présidence, c'est cette ligne de conduite qu'avait adoptée M. Thiers, et M. Dufaure, plus qu'un autre, doit se rappeler que le gouvernement est alors une marche régulière et facile, en même temps qu'il avait une politique sage et conservatrice.

M. Thiers s'est plus tard appuyé sur toutes les gauches. C'est alors seulement qu'il a vu toutes les droites lui devenir hostiles.

La lutte a été longue et ardente. Commencée dans l'Assemblée, continuée, sous la Constitution de 1875, au Sénat et à la Chambre, après avoir abouti d'abord au 24 mai, ensuite au 16 mai, elle s'est dénouée le 14 octobre et le 13 décembre par la défaite des droites et la victoire des gauches.

Le moment doit donc paraître opportun pour revenir à la première méthode de M. Thiers, méthode qui lui avait réussi.

En dehors des hommes politiques, que leur passé enchaîne, il y a, dans le pays, un grand nombre de citoyens qui ne sont inféodés à aucun parti, qui peuvent garder encore des regrets et des sympathies respectables pour les dynasties tombées, mais qui, néanmoins, acceptent la République, à la seule condition qu'elle donnera à la France l'ordre et la paix.

Ce sont là les modérés sur lesquels devrait s'appuyer le ministère.

Constitutionnel.

Ce fut Louis XI qui, le premier, édicta l'inamovibilité de la magistrature. L'hôte morose de Plessis-lez-Tours, le grand politique qui commença à abaisser la féodalité pour relever la royauté, avait compris qu'il fallait donner cette protection à la justice, la mettre hors de l'atteinte du pouvoir pour la rendre inaccessible à toute pression de la volonté souveraine. Toute la descendance des rois de France, Valois et Bourbons, respecta la sage et impartiale décision de Louis XI, et il fallut que

la Révolution arrivât pour briser une prérogative qui était la sauvegarde du faible ayant le bon droit, contre le fort ayant une mauvaise cause. La Révolution aurait dû instituer l'inamovibilité de la magistrature, si elle n'avait pas existé. Ce fut elle, aveugle et folle, qui la supprima. Elle vit un privilège dans ce qui était une garantie.

L'inamovibilité fut rétablie par Napoléon I^{er}. La Restauration brisa de nouveau l'inamovibilité pour faire entrer dans l'ordre judiciaire toutes ses créatures. Ce fut un acte blâmable à tous les points de vue, surtout en ce qu'aujourd'hui les partisans de la suppression de l'inamovibilité s'appuient sur ce précédent pour défendre leur théorie.

La Révolution de 1848 supprima de nouveau l'inamovibilité de la magistrature, qui fut rétablie dans le courant de la même année, aussitôt que le gouvernement fut mis aux mains de gens raisonnables. Depuis, l'inamovibilité a été respectée ; mais il appartenait au radicalisme de s'inspirer des traditions de 91 et de 48, pour demander la suppression de cette garantie du bon droit, et faire à tort et à travers des réformes révolutionnaires.

Ceux qui dans le parti républicain avancé réclament la suppression de l'inamovibilité, prétendent faire une campagne en faveur de l'émancipation de la magistrature. Ils ne s'aperçoivent que c'est purement et simplement l'asservissement du corps judiciaire qu'ils demandent. En effet, du moment qu'un juge sera sous le coup d'une révocation, s'il prend une décision qui ne soit pas conforme aux désirs du gouvernement ou de la majorité de la Chambre, ce qui revient au même, la magistrature sera soumise à la loi du bon plaisir. Alors il deviendra inutile d'avoir des magistrats, de simples délégués judiciaires pris parmi les hommes attachés aux idées du parti qui tient le pouvoir, suffiront parfaitement.

De là, à en venir au système électif pour la magistrature, il n'y a qu'un pas.

Moniteur Universel.

Les journaux russes insinuent que l'affront fait par l'émir de Caboul à sir Neville-Chamberlain était attendu, désiré et provoqué par l'Angleterre. La politique du cabinet de Londres, selon ces journaux, avait besoin d'un incident qui servit de prétexte à un mouvement d'opinion en Angleterre, et elle l'a cherché à propos de la mission confiée à ce général par le vice-roi des Indes.

Ce raisonnement, à dire vrai, n'est pas dépourvu de toute vraisemblance. Il est certain que le gouvernement des Indes ne pouvait ignorer les dispositions du gouvernement afghan. Il est certain que toutes les tentatives faites jusqu'ici pour obtenir l'admission d'un résident anglais à Caboul avaient échoué devant le refus obstiné de l'émir. Lord Lytton le savait mieux que personne, puisque la dernière de ces tentatives infructueuses remonte à moins de deux années. Cependant, sans attendre la réponse de Shere-Ali à une nouvelle démarche faite pour obtenir son agrément, le gouvernement indien expédie son ambassadeur, et, — circonstance significative, — lui donne une escorte qui à presque les proportions d'un corps d'armée. Une ambassade partie dans ces conditions devait raisonnablement s'attendre à être arrêtée à la frontière, au besoin par la force.

Faut-il conclure à une imprudence politique de l'Angleterre ? On l'admettrait sans peine, si la diplomatie anglaise n'avait pas prouvé au monde entier qu'elle ne fait rien à la légère, que son personnel, seul-peut être en Europe, a conservé ces traditions diplomatiques correctes qui excluent jusqu'à l'idée d'une telle supposition. Le cabinet qui a su avec tant d'adresse tourner les difficultés presque insurmontables que lui créait la question d'Orient, qui, par un effort patient de trois années, est parvenu à modifier du tout au tout les sentiments de la majorité du peuple anglais, ne nous semble certes pas mériter un semblable reproche d'imprévoyance.

On le voit, l'hypothèse des journaux russes peut, à la rigueur, se soutenir, et elle ne prouverait, au surplus, que le très-grand cas qu'on fait à Saint-

Petersbourg de l'habileté des adversaires de la politique russe à Londres.

Quoi qu'il en soit, et en admettant que l'opinion du peuple anglais eût besoin du « coup de fouet » de l'incident Chamberlain pour se manifester, il est hors de doute que le but est atteint au delà de toute expression.

L'esprit public en Angleterre est monté à un tel degré, que le gouvernement peut désormais envisager toutes les éventualités qui pourront surgir de la question afghane, sans craindre de n'être point soutenu par la nation. Une chose très-digne de remarque, à ce point de vue, c'est que la fièvre belliqueuse a gagné même les adversaires habituels du cabinet Beaconsfield.

INFORMATIONS

Le budget de 1879 contiendra la demande de différents crédits pour l'amélioration de la position de diverses catégories d'employés inférieurs, dont les traitements actuels sont notoirement insuffisants.

Le gouvernement demande dans la catégorie de l'instruction publique :

120,000 fr. de plus pour les maîtres élémentaires de l'enseignement supérieur dans les lycées ;

100,000 fr. de plus pour les professeurs des collèges communaux ;

108,000 fr. pour porter à 500 fr. la pension de retraite de tous les instituteurs qui n'ont pas bénéficié de la loi du 17 août 1876, parce qu'ils ont été retraités auparavant.

Dans la catégorie des beaux-arts :

Le crédit nécessaire pour élever de 1,800 à 3,000 fr. les traitements des professeurs de l'École nationale des arts décoratifs, qui sont actuellement de 1,200 à 2,400 fr.

Dans la catégorie du commerce et de l'agriculture :

84,682 fr. de plus pour les vérificateurs des poids et mesures.

Dans la catégorie des finances :

1,121,150 fr. de plus pour élever le traitement des capitaines, lieutenants, brigadiers, préposés, patrons et matelots de la douane.

Le crédit nécessaire pour élever de 100 fr. le traitement des employés et des surnuméraires des contributions indirectes et celui des employés d'octroi.

Dans le service des postes et des télégraphes :

180,000 fr. de plus pour les commis de Paris, chefs de brigade et commis principaux du service sédentaire et commis des bureaux ordinaires.

Le crédit nécessaire pour augmenter d'un quart le traitement de tous les employés des télégraphes.

Enfin, dans la catégorie des travaux publics :

Les crédits nécessaires pour augmenter de 500 fr. les sous-ingénieurs des ponts et chaussées, de 200 fr. les conducteurs des trois classes, de 100 fr. les employés secondaires de toutes classes, de 100 fr. les maîtres de phare, et de 50 fr. les 2,534 gardes-éclusiers, portiers et autres agents de la navigation et des ports, des gardiens de phare et des gardes-pêche.

Les journaux publient une consultation émanant d'un comité de juristes des Droites, et qui est relative à la date des élections sénatoriales.

Les signataires de la consultation sont d'avis qu'il y a lieu de faire durer jusqu'au 8 mars 1879 le mandat des sénateurs sortants, parce que le Sénat n'a commencé à siéger que le 8 mars 1876.

De plus, ils estiment que les délégués sénatoriaux ne sauraient vaquer à l'accomplissement de leur mandat avant que les Chambres aient voté le crédit pour l'indemnité à payer à ces délégués.

La Défense assure que si le gouvernement ne tient pas compte de ces raisons, il sera interpellé à la rentrée par le Sénat.

On se souvient que MM. les sénateurs Clément et Delsol interpellèrent, avant les vacances, M. le président du conseil sur les résolutions du gouvernement relativement à la date des élections sénatoriales, M. Dufaure déclina cette mise en demeure, déclara que le gouvernement appliquerait la loi constitutionnelle, et que, s'il y avait lieu de contester l'application

qu'il en aurait faite, c'est au moment de la vérification des pouvoirs des nouveaux élus, qu'une telle controverse devrait se produire.

Le gouvernement fera distribuer, dès la rentrée, aux députés et aux sénateurs, la statistique des congrégations religieuses dressée en vertu de la loi de finances de 1877, dans laquelle avait été inséré un article spécial ordonnant qu'il fut dressé une enquête sur l'état actuel des congrégations, autorisées ou non, existant en France.

Cette enquête a eu lieu par l'ordre de MM. Dufaure, de Marcère et Bardoux, dans les attributions desquels rentre cette question.

Le *Petit Lyonnais* annonce que M. Gambetta ira à Grenoble du 10 au 15 octobre, et qu'il prononcera dans cette ville un discours ayant trait aux élections sénatoriales.

Les archiducs Albert et Rénier, et l'archiduchesse Marie-Caroline, sont arrivés samedi au château de l'Hermitage, département du Nord, chez le duc de Croy ; ils viennent assister au mariage de leur neveu, l'archiduc Frédéric, avec la princesse Isabelle de Croy, fille du duc de Croy et de la princesse Nathalie de Ligne, petite-fille du prince de Ligne.

La bénédiction nuptiale sera donnée aux jeunes époux dans la chapelle du château, par le cardinal archevêque de Cambrai.

Le maréchal vient de charger le comte de Ganay de porter le grand cordon de la Légion d'honneur à l'archiduc Frédéric à l'occasion de son mariage.

Les journaux alsaciens annoncent que M. Stroh vient d'être élu membre du conseil général de la Basse-Alsace pour le canton de Saar-Union, par 7,347 voix contre 338, données à M. Schoegans, rédacteur en chef du *Journal d'Alsace*, un des chefs du parti autonomiste.

La nomination de M. Maret au conseil municipal de Paris est appréciée en ces termes par la *Marseillaise* :

« C'est une grande victoire pour les républicains de principes, justement alarmés de l'influence dissolvante des doctrines opportunistes. C'est un honneur pour les citoyens du quartier des Epinettes d'avoir, les premiers, su résister aux moyens de tous genres mis en œuvre par les défenseurs officiels de la politique de M. Gambetta. »

Même note ou à peu près dans le *Rappel*. « Nous félicitons, écrit M. Vacquerie, ce vaillant quartier des Epinettes qui avait déjà donné tant de preuves de son énergie républicaine et qui vient d'en donner une de plus. »

Pour le *Paris-Journal*, cette élection est une première victoire de Genève sur Paris, du radicalisme intransigeant sur le radicalisme opportuniste.

« Où s'arrêtera, dit le *Soleil*, le flot du radicalisme. M. Gambetta est dépassé. Son protégé M. Ristel a échoué. Voilà donc un quartier, celui des Epinettes, qui secoue la domination de M. Gambetta, qui ne le trouve plus assez radical. Il y a là un avertissement pour le centre gauche, pour la gauche modérée et surtout pour le ministère. M. Gambetta dispose encore de la majorité parlementaire. Il ne dispose déjà plus de la majorité électorale. »

Le *Soleil* va beaucoup trop loin. Le quartier des Epinettes étant l'une des trois citadelles parisiennes de la démagogie, on pourrait peut-être être moins surpris de la nomination de M. Maret, que de la petite majorité obtenue par lui. M. Maret n'a réuni que 1571 voix contre 1447.

Le *Moniteur de l'Oise* apprend que le duc d'Aumale vient de commander à M. Paul Dubois, sculpteur, la statue équestre d'Anne de Montmorency. Cette statue sera élevée, au château de Chantilly, au-dessus de la montée des terrasses, dans l'axe de l'allée qui perce la forêt et dont elle marquera l'entrée.

M. le général de division Mazure, ancien représentant à l'Assemblée nationale qui, en 1870, commanda la division militaire de Lyon

vient d'être admis à la retraite. Sa pension est liquidée à la somme de 10,500 francs.

M. Mazure est, croyons-nous, le premier officier général dont la retraite soit liquidée sous l'empire de la nouvelle loi, et qui ne se soit pas fait inscrire dans la seconde section (réserve) du cadre de l'état-major.

CHRONIQUE LOCALE

Par décision de M. le Préfet, M. Boudios, instituteur public à Gramat, vient d'être nommé directeur de l'école communale de Figeac, en remplacement de M. Roques.

M. Lagrille, instituteur-adjoint à Vayrac, est nommé 1^{er} adjoint près la même école, en remplacement de M. Souladié.

M. Darnis, instituteur suppléant, est chargé de l'école de Ceint-d'Eau, en remplacement de M. Conquet.

M. Pierre-Michel Montméja, le doyen des avocats de France, vient de mourir à Sarlat. M. Montméja avait quatre-vingt-onze ans, et son inscription au barreau de cette dernière ville datait de 1813.

Le chauffage des wagons, sur les lignes d'Orléans, commencera, si les froids anticipés se font sentir, le 15 octobre dans les trains de nuit, et le 1^{er} novembre dans les trains de jour.

Paris, le 2 octobre 1878.

Monsieur le Préfet,

Par testament en date du 10 novembre 1874, le sieur Goddet, en son vivant propriétaire à Paris, a légué à l'université de France une somme de dix mille francs destinée à être distribuée, par cinquièmes, aux instituteurs laïques les plus méritants, dans le courant du mois d'août de chacune des cinq années qui suivront le décès du testateur.

Par arrêté en date du 4 août, j'ai décidé que la somme de deux mille francs formant le premier cinquième de la libéralité dont il s'agit sera affectée, cette année, à l'acquisition de vingt médailles de cent francs chacune, qui seront distribuées aux auteurs des vingt meilleurs mémoires présentés par les instituteurs délégués par les départements pour visiter l'Exposition universelle de 1878, conformément aux prescriptions de la circulaire du 3 août dernier.

Vous voudrez bien en conséquence, Monsieur le Préfet, faire connaître ces dispositions aux instituteurs sus-mentionnés et m'adresser, avec votre appréciation, les mémoires qui devront être remis le 1^{er} novembre au plus tard.

Recevez, etc.

Le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Signé : A. BARDOUX.

La commission du phylloxera a constaté que cet insecte dévastateur continue à faire des progrès dans le département de Tarn-et-Garonne.

Le canton de Valence est presque tout envahi.

A Malause, la présence du phylloxera a été constatée sur une surface de deux hectares.

A Riblaye, chez M^{me} de Gironde, pour ainsi dire aux portes de Montauban, on l'a trouvé sur une étendue de deux hectares environ.

On a remarqué, jusqu'ici, que les terrains au sous-sol calcaire étaient choisis de préférence par le phylloxera.

La commission s'est immédiatement préoccupée des moyens de combattre le parasite.

Là est le difficile, il a été néanmoins reconnu que comme insecticide, le sulfure de carbone, sans donner des résultats tout à fait affirmatifs, est le meilleur moyen curatif que l'on connaisse.

Malgré l'opinion qui a prévalu à Montpellier contre les insecticides, en faveur des plants américains, la commission n'a pas été d'avis d'introduire ces cépages dans le département.

On espère néanmoins que la nature du ter-

rain d'une partie de notre département empêchera le phylloxera de faire d'aussi grands ravages que dans les environs de Montpellier où le sol est des plus meubles.

On lit dans l'*Estafette* :

Les demandes de secours adressées au ministère des cultes par des desservants n'ont jamais été aussi nombreuses que depuis une année environ.

Malgré des sollicitations répétées, le ministère des cultes ne peut guère faire droit qu'aux demandes les plus pressantes, car il dispose seulement d'un crédit de 6,000 fr. pour les 46,000 ecclésiastiques en activité.

Un pareil fait était de nature à attirer l'attention. M. le ministre se propose, en conséquence, d'insister auprès des Chambres pour qu'à l'avenir on porte de 900 à 1,000 fr. le traitement de 2,000 desservants âgés de cinquante à soixante ans.

On compte, paraît-il, 18,950 desservants qui reçoivent un traitement annuel de 900 fr. Comme dans un très grand nombre de paroisses le casuel est absolument nul, on s'explique que la situation des ecclésiastiques qui n'ont aucune ressource personnelle soit devenue fort précaire.

On se fâche, on tempête, on s'évertue à la chasse, après un chien désobéissant, lorsqu'il serait si facile d'en avoir raison sans bruit.

Quand l'animal court, comme affolé, et reste sourd à vos appels les plus impératifs, au lieu de vous fâcher, mimez un dégoût profond, tournez-lui le dos, et faites quelques pas dans la direction opposée, comme si vous alliez quitter le champ, complètement outré ; votre chien sera à vos pieds en un clin-d'œil et tout prêt à vous faire des excuses.

Cette ruse est bien connue des vieux dresseurs de chiens, mais pas assez des chasseurs.

JEAN DE PARIS.

UN REMÈDE AGRICOLE.

Un agriculteur très-pratique a découvert un grand ennemi du charançon : c'est le haricot. Voulez-vous purger un tas de blé du charançon qui l'infeste ? Faites moudre des haricots et semez-en la farine sur la superficie du tas de blé ; immédiatement vous verrez la colonie dévorante se sauver de tous côtés. Voulez-vous au contraire, faire envahir votre blé par les charançons : placez un tas de pois secs. Vous ne tarderez pas à voir le charançon s'y établir, puis envahir le tas de blé.

D'où une double conclusion : 1^o Eviter absolument de placer des récoltes de pois ronds dans les greniers à blé ; 2^o saupoudrer de haricots les tas de blé infestés de charançons.

Un cultivateur de Franche-Comté, M. Cerès, de Besançon, vient de faire, dit le *Mémorial de la Loire*, une observation qui peut être excessivement utile aux agriculteurs en général et aux vigneron en particulier. Il avait fait des semis intercalés de colza et de navettes dans le but d'éviter la gelée de ses vignes. Le résultat cherché fut parfaitement atteint ; mais, en même temps, on reconnut que tous les insectes qui vivaient dans la terre, et spécialement les vers de hannetons, avaient complètement disparu.

L'auteur pense que le même effet se produirait peut-être à l'égard du phylloxera, et il voudrait que dans les régions infestées, des essais fussent tentés en ce sens.

Un orage d'une violence inouïe a éclaté lundi matin sur la ville de Montpellier et sur la région circonvoisine tout entière. Nous lisons à ce sujet dans le *Messenger du Midi* :

« Après une nuit d'un vent violent de sud-est qui charriait des nuages épais, une véritable trombe d'eau s'est abattue, lundi, vers sept heures du matin, sur Montpellier, accompagné d'éclairs et de coups de tonnerre.

En quelques minutes, les eaux qui se précipitaient par torrents des quartiers élevés transformèrent les bas quartiers en de véritables rivières. Malgré sa grande largeur, le cours des Casernes notamment, complètement recouvert par les eaux à la hauteur de plusieurs centimètres, présentait l'aspect d'un fleuve. En dépit de l'élévation du trottoir, toutes les maisons du

Cours qui ont leur entrée au niveau de ce trottoir ont été visités par les eaux.

Mais la rue qui a le plus souffert de l'inondation a été, comme toujours en pareille occasion, la rue de la Saonnerie, le point le plus bas du quartier. L'eau venant du cours des Casernes réunie à celle de l'avenue de Toulouse s'engouffrait dans la Saonnerie et en faisait un lac, dont le trop plein reflétait dans la rue du Grand-Galion, bientôt recouverte à son tour.

Nous avons visité dans la journée plusieurs magasins de la rue de la Saonnerie et nous avons partout constaté que le minimum d'élévation de l'eau était de 56 centimètres. Il va sans dire que les caves en contenaient plusieurs mètres. On peut juger par là des dégâts causés dans ces magasins, soit que les marchandises aient été entraînées par les eaux, soit qu'elles aient été détériorées par les vases que l'eau y a accumulés. Ces dommages, nous en sommes certains, se monteront à un chiffre considérable.

Le Zea-Mais.

Le puceron qui a été observé sur le maïs (*Zea-mais*), ne ressemble au *phylloxera vastatrix* que par son caractère aptère et ses mœurs souterraines.

D'un volume accentué, il est aussi développé que le puceron du rosier, il a une démarche lourde, embarrassée par son abdomen très gros.

Il vit en colonies près du collet des racines du maïs; les points où on le recueille sont d'un gris plombé presque de la couleur de l'insecte.

Voici ses caractères zoologiques :

Anneau céphalique dégagé du tronc, surmonté de deux antennes à six segments courts, gros à leur base, arqués d'abord en arrière et dont les extrémités effilées se dirigent néanmoins en avant. Soçoir fusiforme en forme de trompe s'appliquant au repos le long du corselet à la base des pattes.

Corselet étranglé dans son milieu présentant de chaque côté de ses points de jonction avec la tête deux renflements tuberculeux qui semblent être le rudiment de gaines à ailes.

Abdomen de forme presque globuleuse, avec avant derniers anneaux latéralement tuberculeux, se terminant en cône aigu recouvert de quelques poils concentriques.

Six pattes à trois torses avec extrémités ténues et bifides.

Il est peu nuisible à la végétation du maïs; cela s'explique par sa culture annuelle et la place qu'il occupe dans les rotations agricoles.

La culture alterne empêche sa propagation.

L. LAUR,

médecin-vétérinaire, membre du comité de vigilance contre le phylloxera.

CIRQUE TRUZZI

Le cirque Truzzi, venant de Tulle, fera ses

débats dans notre ville dimanche, 13 octobre.

L'Exposition universelle de Paris

ET L'INVENTION CALORIFIQUE DE M. MOUCHOT

Assurément les expositions de l'industrie et beaux-arts, même les expositions universelles ne sont nullement chose nouvelle, mais celle qui s'étale aujourd'hui à Paris est un événement tout à fait hors ligne, qui doit produire un effet immense dans l'histoire du progrès de l'intelligence humaine. C'est surtout du côté didactique et populaire qu'il faut l'envisager et c'est par ce côté qu'elle brille d'un éclat incomparable.

En 1867, l'Exposition de Paris était grande et belle, personne ne le conteste. — L'immense ensemble des objets d'art éblouissait la vue; c'est certain. — Mais, a-t-on établi des conférences populaires pour inviter le peuple à ce spectacle magnifique? — A-t-on amené des milliers d'ouvriers pour admirer ces travaux d'art, et pour éveiller leur attention et leur esprit inventif? Non. — On a bien tenté quelque chose dans ce sens mais c'était incomplet et timide. — Les livres nouveaux y figuraient, mais on leur avait assigné un coin obscur et écarté où personne ne pouvait ni les voir, ni les lire. Je me souviens d'un de mes collègues du professorat qui ayant exposé un livre fort beau sur les chants nationaux de tous les peuples, ne reçut aucune récompense pour ce travail consciencieux, et M. Charles Robert, secrétaire général de l'Instruction publique, interrogé, répondait froidement: « Oh ! ma foi, on a eu tant à faire, que la commission n'a pas eu le temps de s'occuper des travaux littéraires de la section n° 48. »

Aujourd'hui quelle différence ! Les travaux des beaux-arts et de l'industrie, les sciences et les lettres sont largement représentés.

Chaque train arrivant à Paris verse des flots d'ouvriers d'élite. — C'est quelque chose d'admirable qui rappelle les jeux de l'ancienne Grèce, qui doit fortifier les liens nationaux et élever rapidement le niveau de l'Instruction populaire. — Nous voudrions cependant que chaque département, chaque ville même puisse envoyer un délégué capable d'étudier ces merveilles et d'en rendre un compte exact à ses concitoyens.

En attendant que cette idée se réalise (et elle doit se réaliser), qu'il nous soit permis de dire quelques mots sur une invention de premier ordre qui figure à l'Exposition universelle.

En arrivant dans l'année 1839 dans la petite ville de Semur, en Auxois (département de la Côte-d'Or), nous avons trouvé dans le modeste collège communal qui y existait et qui existe encore, un enfant portant le nom de Mouchot. Ce jeune garçon annonçait à cet âge, de grandes qualités d'esprit et une persévérance particulière dans la poursuite d'une tâche entreprise. Nous l'avons vu grandir et obtenir avec distinction son premier grade universitaire. Nous l'avons eu plus tard comme collaborateur au

lycée de Dijon; il obtint alors ses licences ès-sciences mathématiques et physiques.

Nous l'avions perdu de vue jusqu'au moment où il parut, il y a une quinzaine d'années devant l'Institut pour annoncer ses travaux ayant pour but l'emploi de la chaleur solaire aux usages domestiques et industriels.

Cela parut tout-à-fait extraordinaire et même excentrique. Plusieurs savants toujours à genoux devant la routine, disaient mélancoliquement: « Illusion de jeunesse, utopie, pure utopie. »

Or, aujourd'hui, grâce à l'Exposition universelle, tous les Thomas peuvent voir ce que peut faire un esprit persévérant.

M. Mouchot a exposé son appareil à l'aide duquel au moyen de miroirs ardents bien combinés, il produit une chaleur intense qu'il sait conserver, modérer et emmagasiner en quelque sorte. Cet appareil sert à cuire les aliments, à chauffer les appartements et même à produire la vapeur qui engendre le mouvement. Pour mieux apprécier la grandeur de cette découverte, rappelons la prédiction d'un savant allemand: « Le monde ne périra ni par le déluge, ni par le feu des volcans, mais il périra par la misère et le froid, lorsque les peuples auront consommé les bois de nos forêts et lorsque nos mines de houille seront complètement épuisées. »

Ce brave savant germanique ne se doutait pas qu'il arriverait un jour où le génie d'un français, asservissant le soleil en captivant et réglant sa bienfaisante chaleur et en l'adaptant aux besoins de l'homme.

J. MALINOWSKI.

AVIS. — Le sieur Causse (Bazile) a l'honneur de prévenir le Public, qu'à dater du jour de la publication du présent numéro du *Journal du Lot*, il ne paiera pas les dettes que pourrait faire son épouse Anna Causse, née Joubiau. Il prie, en conséquence, les personnes auxquelles Anna Causse s'adresserait pour emprunter soit marchandises soit argent, de lui refuser, restant bien entendu que rien ne serait payé.

Pour la chronique locale, A Layout.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 9 octobre.

A la veille des élections au Sénat, la statistique suivante n'est pas sans intérêt :

Le nombre total des sénateurs à élire est de 82, dont 75 à renouveler par expiration de mandat et 7 à remplacer par suite de décès.

Sur les 75 sénateurs à renouveler, 56 sont monarchistes et 19 républicains, sur les 7 à remplacer par suite de décès, 5 sont républicains et 2 monarchistes.

Le nombre des conseils municipaux qui se-

ront convoqués le 27 octobre pour élire leurs délégués s'élève à 14,021, dont 12,186 pour les départements de la série sortante, et 1,835 pour les départements ayant simplement des vacances à combler.

Le nombre total des électeurs sénatoriaux qui seront mis en mouvement par cette élection du 5 janvier s'élève : pour les départements de la série sortante à 14.411, ainsi décomposés : 173 députés, 877 conseillers généraux, 1,175 conseillers d'arrondissement et 12,186 délégués municipaux; pour les 6 départements ayant des vacances à combler, il s'élève à 2,255, dont 32 députés, 187 conseillers généraux, 201 conseillers d'arrondissement et 1,835 délégués municipaux.

En même temps qu'ils ont reçu avis de la signature des décrets qui convoquent les conseils municipaux pour le 27 courant, afin d'élire les délégués sénatoriaux et qui fixent au 5 janvier l'élection des sénateurs de la série renouvelable, les préfets ont été invités à prendre leurs mesures pour qu'il soit pourvu le plus promptement possible aux vacances qui se seraient produites dans le conseil général et les conseils d'arrondissement de leur département.

Le ministre de l'intérieur a prescrit aux préfets des départements où la période électorale sénatoriale va s'ouvrir, de donner des ordres pour que la liste authentique des membres des conseils municipaux de leurs départements puisse être communiquée, soit aux bureaux de la préfecture, soit aux bureaux des sous-préfectures, à tout électeur qui en ferait la demande,

Bourse de Paris.

Cours du 10 Octobre.

Rente 3 p. %	75.85
— 3 p. % amortissable	79.00
— 4 1/2 p. %	106.25
— 5 p. %	110.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 octob.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.045 »	3.050 »
Crédit foncier	772 50	772 50
Orléans-Actions	1.163 »	1.162 50
Orléans-Obligations	360 »	358 »
Suez	760 »	760 »
Italien 5 %	73 25	73 15

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

10 Octobre 1878. (74)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

Seconde Partie.

XII

LA VILLE DE PARIS A SON ROI RIOMPHANT !

Cette abbaye, dont l'origine remonte au delà du onzième siècle, avait le privilège de recevoir les rois de France quand ils faisaient leur entrée à Paris et quand ils en sortaient pour la dernière fois dans leur cercueil de chêne pour aller dormir leur sommeil éternel dans les caveaux de Saint-Denis.

Aujourd'hui la maison Saint-Lazare est devenue une prison et, au lieu de recevoir des rois, elle ne reçoit plus que des reines de fange, ces traîneuses du trottoir. Triste destinée des choses d'ici-bas !

Reproduction interdite.

Le cortège officiel attendait dont le bon plaisir des moines pour saluer la rentrée de Louis XIV.

A quelques pas en arrière des gradins, deux personnes éloignées l'une de l'autre, et s'observant peut-être, s'étaient glissées parmi les notables invités. La première, le comte de Rheinberg, que l'on avait pris pour un seigneur de la suite du prévôt; la seconde, Mariette Taupier, qui cherchait à s'effacer pour pouvoir suivre sans trop de difficultés le ravisseur de sa fille qu'elle ne voulait pas perdre de vue.

Elle sentait que l'heure suprême était proche.

Le comte cependant s'était éclipsé dans le flot de monde, tandis que Mariette se livrait à des efforts inouïs pour ne pas être rejetée hors du cortège.

Arrivée près des soldats, elle fut brutalement repoussée sur les premiers rangs de la foule, et ce ne fut pas sans peine qu'elle parvint à s'y maintenir.

Elle se trouvait presque en face et à quarante pas environ de son ancienne demeure, et à la même distance de celle qu'avait habitée Guillaume et où Madeleine était agonisante peut-être.

Elle cherchait le Hollandais du regard et ne l'apercevait nulle part. Il était impossible de voir quelqu'un dans cette cohue; elle n'avait donc plus qu'à attendre le passage du roi et se jeter à ses pieds en

lui rappelant sa promesse.

C'était une chance bien incertaine; mais enfin la pauvre veuve n'avait, comme dernier espoir, que cette voie de salut.

Guillaume, qui accompagnait de Mariette, en ayant été séparé, s'efforçait vainement à la rejoindre; l'immense amas curieux était là qui l'en empêchait.

Le comte de Rheinberg, plus robuste et surtout protégé par son brillant costume et l'épée qu'il portait au côté, se faisait faire place et était arrivé au pied de la maison qu'il avait désignée pour le signal.

Il était pâle comme un homme dont l'émotion est excessive. C'était un peu l'émotion, c'était aussi la douleur. La balle du capitaine lui avait traversé les chairs du bras gauche, et le pansement avait été douloureux.

Dans la foule, plus d'un coup de coude était venu frapper le membre malade et arracher au comte un cri bien vite réprimé.

— Si l'eau du fossé a fait son œuvre, se dit-il, il doit y avoir là, tout près, deux cadavres. Rien ne paraît avoir été dérangé; les pierres amoncelées sont encore sur la trappe; ce matin le conduit souterrain était bouché par la vase et un éboulement des terres; si ce capitaine a pénétré par là, il ne peut s'être échappé.

— Il fit le tour des ruines.

— Aucune ouverture nulle part. Al-

lors, je ne dois plus courir de risque.

Il mit deux pavés l'un sur l'autre et, montant dessus, atteignit un bout de poutre sur lequel il se hissa à l'aide des genoux et des mains. De cette poutre, qui était placée sur le derrière de la maison, il mit le pied sur une pierre de taille servant de jambe étrière et fut bientôt sur la plate-forme.

Là, il tira un drapeau de sa poche et le déploya sans attirer l'attention.

Midi vint à sonner, et cette heure, qui était celle où le roi devait paraître, fut saluée par des acclamations longtemps contenues et des bravos frénétiques.

Les yeux de Mariette se levèrent par hasard et furent frappés par la présence du comte sur la maison.

— Ah ! se dit-elle, c'est lui ! Et elle commença un travail près duquel ceux d'Hercule n'étaient rien.

Le Hollandais avait failli tomber dans le trou creusé par le capitaine. Il vit l'échelle et devina tout.

— Ils se seront sauvés par là, se dit-il, dans tous les cas, enlevons cette échelle, qui pourrait dénoncer mon refuge souterrain.

En retirant l'échelle, il lui sembla entendre une voix qui sortait des entrailles de la terre et appelait au secours.

— Ils vivent encore, murmura-t-il, et ils sont là. Il est temps que le roi arrive. En ce moment, du bruit se fit près de

lui; il se retourna tout inquiet.

C'était tout simplement deux ou trois gamins qui, l'ayant vu escalader la plate-forme et trouvant que le gentilhomme verrait très bien de là haut, avaient fait comme lui.

Au bout de cinq minutes, dix personnes étaient près du comte. Ce voisinage l'embarrassait peu; c'était des simples curieux.

D'ailleurs, il n'eut pas le temps de réfléchir, car des cris mille fois répétés de : Le roi ! le roi ! éclatèrent de toutes parts, et le cortège apparut descendant le faubourg Saint-Denis.

Le roi, qui un jour avait failli attendre, avait tenu à être exact.

A cette vue, le prévôt des marchands et les échevins descendirent de leurs gradins et se portèrent au-devant du souverain en s'arrêtant à l'entrée de l'arche triomphale.

Le roi, dans son fameux costume de dieu grec, monté sur un cheval blanc, entouré des princes et princesses de sa famille également à cheval, avançait au pas, précédé par une compagnie de mousquetaires qui, arrivée près du monument, forma la haie pour laisser passer Louis XIV.

A la suite du roi et des personnes du sang royal venaient les ministres, les hauts dignitaires, les grands capitaines.

Puis les officiers supérieurs de tous les régiments français qui avaient combattu dans les guerres des Flandres.

(A suivre.)

Crédit foncier de France.

Tirage du 5 octobre 1878.

5^{me} tirage des obligations foncières de 400 fr. 3% libérées de 85 francs. Le numéro 400,684 est appelé au remboursement à 100,000 fr.; — le numéro 528,123, à 50,000 fr.; — les numéros 133,670, 437,742, chacun 10,000 fr.; — les numéros 3,609, 29,466, 73,930, 83,130, 117,540, 160,502, 163,625, 183,332, 197,303, 207,782, 233,462, 240,689, 244,270, 253,032, 260,475, 290,683, 356,806, 374,032, 386,463, 414,205, 419,098, 420,127, 429,145, 458,735, 466,767, 467,073, 481,342, 488,071, 508,021, 520,314, sont appelés au remboursement chacun à 1,000 fr.

Le versement de 50 fr. exigible le 25 octobre, sur les Obligations foncières de 400 fr. 3% sera reçu à partir du 10 octobre, à Paris, au Crédit foncier de France; dans les départements, aux Trésoreries Générales et Recettes particulières des finances.

LA REVUE DE FRANCE
Sommaire du 1^{er} octobre 1878.

La crise confessionnelle en Prusse et les lois de Mai, par M***.
Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome; mission contre la doctrine de l'infaillibilité du Pape, d'après des documents inédits du ministère des affaires étrangères, par M. R. Chantelauze.
Dernier voyage autour de mon dernier jardin, par M. Alphonse Karr.
Le Tigre, roman (troisième partie), par M. Alfred Assollant.
Le luxe des livres (fin), par M. L. Derôme.
Poésies. — Les chèvres. — Les merles, par M. Clément Laurier. — Morphise, en religion sœur Marie-Magdeleine, par M. Xavier Aubryet.
Revue de la quinzaine. — Revue musicale, par M. Albert de Lasalle. — Revue scientifique, par

M. Ferdinand Delaunay. — Chronique de la ferme et du château, par G. de Cherville. — Chronique politique (intérieur), par Louis Joly; (extérieur), par M. Ch. Hubin. — Finances, par M. G. C. — Notices bibliographiques.
Bureaux de la Revue de France, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

LOTÉRIE NATIONALE.

1,800,000 francs de Lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Éclairteur financier recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE.

L'Éclairteur financier paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 fr. par an, en mandat ou timbres-postes, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87% pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82% pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5% acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt

d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
decime, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; sigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la

Revalécère. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalécère enlève toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalécère chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE
Exposition universelle de Paris en 1878



20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES SUCCÈS GARANTI

FEU LAUR DIT BAUME IGNÉ DES KADURKES
Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.
PRIX DU POT : 4 fr.

TOPIQUE LAUR DIT TOPIQUE DES KADURKES
Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés; il guérit rapidement toute blessure.
PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris,
et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.
Remises aux Concessionnaires.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE
Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

TOPIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
Ls plus puissant spécifique des maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 4 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

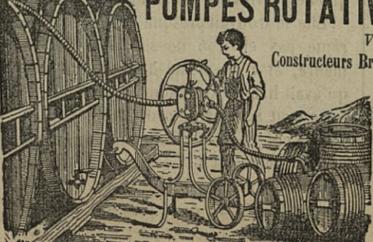
LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR
MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.
A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.
Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charroi vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard! — Se trouve dans les Pharmacies.

AN OUISTITI 53, R. CAUMARTIN, 53, PARIS
Pianos de Facteurs de 3^e Crédit et Orgues TOUS VENDUS PAR ABONNEMENT Depuis 25 Frs par Mois.
MAISON SPÉCIALE, SCHACK & Co. Envoi en Province.

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROQUET
VENDES AVEC GARANTIE
Constructeurs Brevetés s. g. d. g., 121, rue Oberkampf, Paris.



Les seules appréciées par l'industrie vinicole; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifié par plus de 40,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.
Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.